

SANCTIONS:

La COP décide de:

Sanctionner fortement les pays dont les émissions de CO2 dépassent 10% de celles qu'ils ont émises en janvier 2020, c'est-à-dire avant la crise du COVID; Sanctionner plus faiblement les pays dont les émissions de CO2 ont diminué de 5% ou moins, stagné ou augmenté de moins de 10% qu'ils ont émises en janvier 2020, c'est-à-dire avant la crise du COVID.

- Par une sanction des pays dont la population ne respecte pas la limite de bilan carbone par personne indiqué lors de la COP
- Par l'augmentation de 5% de la taxation des entreprises non respectueuses des limites de CO2
- Par l'augmentation de 5% de la taxation des entreprises, lorsque celles-ci utilisent plus de 50% d'énergies électriques produites par énergies polluantes

Sanctionner l'inaction climatique des gouvernements; définie par l'absence de politiques environnementales en matière de transport dit « vert » et de transition énergétique des entreprises, par le biais d'énergies renouvelables et décarbonées, ainsi que le manque d'information à la population sur leur empreinte carbone

- Par une restriction à l'accès des eaux internationale à but divers (patrimoine génétique, pêche),
- Par une diminution des subventions de l'ONU et ses organismes, ainsi que la Banque mondiale, à l'exception de l'accès aux programmes de santé et de lutte contre la famine et la malnutrition.

Sanctionner le non respect d'accords qu'ils ont déjà signé lors de COP précédentes; ainsi que le non respect de la diminution de CO2 d'ici 2050 de 25% imposé par le traité de la COP 27

- En interdisant la signature de nouveaux accords environnementaux tant que les engagements ratifiés précédemment n'ont pas été respectés

Sanctionner les pays qui ont une utilisation excessive des transports aéronautiques, notamment lorsque leur utilisation n'est pas nécessaire. Nous entendons par utilisation excessive tous les vols de moins de 100 km, les vols commerciaux avec moins de 25% de sièges occupés et les vols intra-territoires

- Par une limitation du nombre d'aéroports internationaux auxquels ils ont accès
- Interdire les vols de moins de 100 km (voir le travail sur les réductions carbone)

VALORISATION:

La COP décide de:

Privilégier et soutenir les pays faisant un effort notable pour diminuer leur émissions (réduction de la production de GES par an établi par un comité indépendant); notamment ceux dont la production énergétique dépend à 70% d'énergies dites vertes.

- Par la mise en avant de leurs entreprises utilisatrices d'énergies vertes pour leur production et par la création d'un label international (reconnaissant l'utilisation de l'énergie verte dans le processus de production), par une baisse des frais de douane qui leur sont imposés lors d'échanges internationaux

Aider les pays qui n'ont pas les moyens de développer la R&D avec leurs moyens financiers actuels mais qui exprime une volonté de le faire à travers des projets d'économie verte non-aboutis

- Par la mise en place de think-tanks internationaux afin de trouver des solutions concrètes et spécifiques à ces pays, comme le développement de la low-tech écologique
- Par des subventions de l'ONU et ses organismes, ainsi que la Banque Mondiale,

Créer une certification CREC (Certification de Reconnaissance d'Efforts pour le Climat), qui reconnaît les efforts fournis par les pays qui suivent les critères ci-dessous:

- Un taux d'émission de CO2 inférieur à 20% de celui émis l'année de ratification de ce traité, février 2022
- Une production énergétique dépendante à 50% d'énergies renouvelables, c'est-à-dire l'énergie provenant de ressources renouvelables qui se reconstituent naturellement à l'échelle du temps humain. Elle comprend des sources telles que la lumière du soleil, le vent, la pluie, les marées, les vagues et la chaleur géothermique
- Un taux d'émission de CO2 des transports terrestres (publics et particuliers) inférieur à 15% de celui émis l'année de ratification de ce traité
- Un investissement en R&D en énergies renouvelables, qui représenterait 5% du PIB
- Une incitation de la part de l'Etat vis à vis de la population à consommer des biens et services dont la production n'a pas, ou presque pas, émis de GES (à l'aide du Carboni-Score, voir travail sur réduction de CO2)
- Développement national voire international d'un système qui rende l'évaluation de l'empreinte carbone pour les produits et aliments (Carboni-score, voire travail sur réduction de carbone)
- Un programme éducatif axé sur le danger du changement climatique et surtout sur les manières d'y remédier
- Une politique d'incitation au respect des politiques environnementales

D'encourager la création d'infrastructures ayant pour but l'accueil de migrants climatiques

- Par le biais de subventions de l'ONU et ses organismes, ainsi que la Banque Mondiale.
- Par un fond commun financé par les pays signataires en fonction de leur part d'émission de CO2 dans l'émission globale.